

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quinze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

#### Présents

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE VESINET</b>	Salma BELOUAH, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

#### Absents excusés

<b>AIGREMONT</b>	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE VESINET</b>	Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

#### Communes non représentées : NEANT

#### Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur adjoint des Syndicats Intercommunaux  
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées  
Madame Camille EHRHARDT, Assistante du pôle des assemblées

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>5</b>
<b>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</b>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>15</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>13</b>

## RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2020

### Séance du Comité

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h00 et remercie tous les élus pour leur présence. Il propose, en préambule à la présentation formelle de cette réunion, une rapide présentation du syndicat, pour les nouveaux élus qui ne le connaissent pas, et de l'équipement qu'il gère. À ce titre, il laisse la parole à Monsieur SAILLARD, Directeur du Syndicat.

**Monsieur SAILLARD** explique que le syndicat est géré de manière mutualisée avec cinq autres syndicats, ce qui permet, à la fois d'avoir des coûts faibles, mais également de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services ressources. Il explique que cette gestion est organisée en quatre pôles qui sont :

- la direction générale avec les ressources humaines et le secrétariat des assemblées délibérantes,
- la direction des services techniques, pilotée par Madame MILLEVILLE, qui suit l'assainissement, les déchets, la gestion du patrimoine bâti et la fourrière intercommunale,
- la Direction Générale Adjointe, ressources et innovation managériale sous la responsabilité de Monsieur LE BEULZE, ici présent, dans laquelle figurent les finances, la comptabilité, les services juridiques, commande publique et communication,
- La direction des équipements culturels et sportifs sous la responsabilité de Madame SCAGNI, ici présente, qui comprend le Dôme (qui est le nom de la piscine intercommunale), le Musée du domaine royal, le Château de Monte-Cristo et également un service maintenance puisque celle-ci est obligatoire sur ces équipements.

Il évoque ensuite plus particulièrement le Dôme et explique que c'est le syndicat qui en assure la gestion administrative et sportive. Il précise que cet établissement est composé :

- D'un espace aquatique avec trois bassins, deux bassins intérieurs de 50 mètres et 25 mètres et, depuis la fin des travaux, un bassin extérieur de 25 mètres,
- D'un espace forme, composé d'une salle de cours collectifs et d'une salle de cross training qui ouvrira en octobre, avec un plateau de musculation et un plateau cardio,
- D'un espace bien-être avec sauna et hammam, aujourd'hui fermé à cause de la COVID. Il signale que les élus vont recevoir une invitation pour une visite de l'équipement qui aura lieu le samedi 10 octobre.

Il fait observer que le Dôme c'est bien évidemment du public à accueillir, avec un service dédié, mais également une exploitation technique. Il fait remarquer que celle-ci est assez forte et assez lourde, car il s'agit d'un gros équipement possédant deux chaudières et deux grands bassins. Il mentionne également l'entretien des locaux effectué par une équipe externalisée et une équipe de quatre personnes en interne. Il précise que l'équipe externalisée fait le gros du travail et que l'entretien quotidien est assuré par l'équipe interne. Il fait observer que les remarques sur la propreté, qui étaient nombreuses à l'ouverture, sont beaucoup moins importantes désormais.

Il évoque ensuite l'animation des cours aquatiques, qui vont du « bébé nageur » à l'école de natation, mais comprennent aussi les cours aux scolaires et les cours collectifs comme d'aquabiking, d'aquatrainning, etc. Il poursuit avec les cours dans la salle de forme, comme par exemple le yoga ou Les Mills avec toutes les composantes. Il mentionne les activités sportives qui sont proposées par l'établissement en plein air, en stages ou personnalisées, ainsi que quelques événements qui, pour certains, ont déjà eu lieu comme une soirée zen ou un aqua-bootcamp. Il ajoute qu'un travail est actuellement mené, conformément à la demande du Président et des élus, dont l'objectif est de créer des événements de manière beaucoup plus régulière et mieux planifiée tout au long de l'année.

Il mentionne que sept communes sont membres du syndicat et que les cotisations sont, pour cette année, de 9,80 € par habitant pour les communes hors Saint-Germain-en-Laye et 21,70 € par habitant pour Saint-Germain-en-Laye. Il rappelle que, lors de la création de ce syndicat et de la piscine, il avait été décidé que 60% étaient pris en charge par Saint-Germain-en-Laye et 40% par les autres communes, ce qui explique cette différence et il fait remarquer que, lorsque les budgets sont élaborés, il y a toujours les deux cotisations.

Il signale que le budget présenté ce soir est de 4,4 M€ en fonctionnement, que ce soit en dépenses ou en recettes, et de 3 M€ en investissements. Il fait observer que lorsque toutes les opérations liées aux travaux qui ont eu lieu auront été soldées, le budget d'investissement va fortement baisser.

Concernant les 4,4 M€ de fonctionnement, il explique qu'en font partie les 1,7 M€ de frais généraux que sont tous les contrats d'entretien, les prestations de services, les vigiles et les fluides qui représentent 475 k€ en électricité, eau et gaz. Il précise que, dans ces 1,7 M€, les frais de fonctionnement des services mutualisés, comme les photocopieurs ou les photocopies, représentent 200 k€ et que, sur ces frais, la piscine n'en porte que 15% puisqu'elle est remboursée à 85% par les cinq autres syndicats.

Il ajoute que, cette année, le syndicat possède un disponible de 600 k€, mais précise que celui-ci est relatif puisque c'est une année compliquée pour le syndicat du fait de la COVID et qu'il conviendra de le fléchir à un moment ou un autre, en fonction des résultats de 2020.

Il poursuit avec les 2,3 M€ de frais de personnel, montant arrondi pour plus de simplicité, composés de 900 k€ pour les services centraux et donc 1,4 M€ pour la piscine. Il précise que sur les 900 k€ à charge de la piscine pour les services centraux, il y a 85 % qui sont remboursés par les autres syndicats. Il annonce que si l'on ajoute les 15% des 900 k€ soit environ 150 000€, le total de la masse salariale de l'équipement aujourd'hui est d'environ 1,5 M€.

Il précise, pour en terminer avec les dépenses du budget de fonctionnement, que l'établissement a contracté des emprunts pour financer les travaux qui génèrent bien évidemment des intérêts d'emprunts.

Il présente les recettes et signale que cette année est particulière puisque les cotisations des communes se montent à 1,6 M€ et que les recettes propres sont de 963 k€. Il fait observer que le budget indiquait 1,280 M€ et qu'il a été nécessaire de revoir le budget supplémentaire au mois de juillet pour essayer de serrer toutes les dépenses et de passer l'année sans faire d'appels supplémentaires à cotisations. Il tient à signaler que, si le montant des recettes propres était atteint, l'autofinancement est aujourd'hui d'environ 50%, ce qui, pour un équipement comme celui-là, est plutôt intéressant, mais, en contrepartie, si des événements extérieurs type COVID se produisent, cela impacte plus l'établissement. Il ajoute que les recettes comprennent également 900 k€ de remboursements pour les services centraux, soit les 85 % de recettes, déjà évoqués précédemment.

Pour la section investissements, il répète que, les travaux étant terminés, les dépenses se montent à 750 k€ qui correspondent à la fin des dépenses des travaux et 70k€ d'investissements divers. Il fait remarquer aux élus qu'il avait été prévu, cette année, plus d'investissements au vu des besoins existants comme de la peinture ou à l'accueil, mais les recettes propres ayant baissé, il a été nécessaire de diminuer par voie de conséquence les dépenses d'équipement.

Il mentionne que l'établissement a 2 M€ d'emprunts et dettes assimilées, mais tient à rassurer les élus sur le fait que, sur ces 2 M€, il y a 1,5 M€ d'emprunts à court terme et donc uniquement 500 000 € annuel pour l'emprunt à long terme.

Au sujet des recettes, il signale les subventions, cette année à hauteur de 800 000 € et les dotations et fonds divers notamment le FCTVA, remboursement de TVA, pour 1,163 M€. Il indique que l'établissement avait aussi un excédent d'investissement de 1 000 k€.

Il constate que le montant des dotations et fonds divers de 1,163 M€ est un peu juste par rapport au 1,5 M€ de remboursement à court terme, mais il ajoute qu'heureusement le Dôme a quelques disponibilités et qu'il parviendra donc à faire les remboursements d'emprunts. Il indique qu'il sera peut-être nécessaire d'utiliser ce disponible pour compléter le remboursement d'emprunt de cette année car les recettes propres pourraient ne pas être suffisantes. Il fait remarquer que ce point sera étudié tout au long de cette année. Il ajoute que l'intérêt de cet emprunt à court terme réside dans le fait que l'établissement n'est pas obligé de le rembourser complètement chaque année, mais qu'il est possible d'adapter les remboursements en fonction des résultats et que cette décision revient au Président et au comité.

Il conclut en indiquant que cette présentation structurelle avait pour but de donner aux élus une idée des grandes masses de l'équipement pour mieux évoquer le budget par la suite.

Il poursuit avec les projets 2020 menés à la piscine et annonce qu'un audit externe, avec une société spécialisée, a été réalisé comme cela avait été demandé par le Président et le comité, dont l'objectif était d'améliorer l'accueil et la « force de vente » puisqu'il s'agit de passer d'un équipement public à un équipement peut être un peu plus commercial sur certains aspects. Il signale que cet audit a été réalisé pour un montant d'environ 6 000 €, afin d'avoir une vision complète sur la façon dont se passe l'accueil d'un usager, sa compréhension à la fois de l'établissement, mais aussi des documents qui lui sont remis, des tarifs, etc. et d'avoir ainsi des pistes de travail, en concertation avec les équipes. Il déplore que la crise sanitaire ait freiné l'évolution de ce sujet, mais annonce que l'établissement espère bien réactiver ces actions. Il explique que, dans ce cadre, une nouvelle offre de services et une nouvelle grille tarifaire ont été votées et qu'il est envisagé de nouvelles activités. Il insiste sur la réservation et la vente en ligne qui était attendue et qui sera finalisée en 2020. Il souligne qu'il n'y a pas encore d'inscriptions en ligne pour le moment même si c'est prévu, mais que, contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière lorsque le fonctionnement de l'établissement avait été évoqué, il est enfin possible de réserver des cours, sa place ou encore d'acheter un billet en ligne.

Il annonce qu'un baromètre de satisfaction des usagers est prévu et que le développement d'une grille et une manière d'interroger le public afin de constater la situation de l'établissement est actuellement à l'étude.

Il évoque la possibilité de développer un programme évènementiel sur l'année, cohérent, préparé et organisé. Il précise qu'une bonne communication de ce planning, avec des dates à six ou huit mois, est à prévoir afin que le public puisse se projeter sur ces propositions.

Il insiste également sur l'amélioration du processus de communication et qu'à ce titre, un apprenti community manager a été recruté pour commencer à travailler début octobre.

Il annonce qu'un plan pluriannuel d'investissements va être proposé, car l'établissement est neuf, mais il va falloir l'entretenir chaque année pour éviter sa dégradation.

Pour terminer la présentation, il fait un point rapide sur les travaux en cours :

- l'étanchéité de la coupole est toujours d'actualité même si celle-ci a été repeinte,
- la salle de cross training nécessite de la peinture et une remise en état à certains endroits car quelques fuites sont apparues,
- l'ouverture du bassin extérieur, dont l'accès est fermé, a engendré des « visites » d'intrus, même la nuit,
- l'installation de quelques écrans pour afficher la température de l'air et de l'eau.

**Le Président** remercie Monsieur SAILLARD et fait observer que l'année 2020, qui devait être l'année d'envol de l'équipement, n'a pas pu se produire pour les raisons que tout le monde connaît. Il souligne que l'équipement réunit aujourd'hui toutes les conditions pour qu'il puisse être développé comme souhaité. Il estime que la situation est encore un petit peu loin de ce qui pourrait être fait avec cet équipement structurant sur le territoire du syndicat. Il ajoute

que c'est l'un des plus importants sur l'ouest francilien et qu'il irrigue même bien au-delà des simples communes du syndicat, bien au-delà sur la communauté d'agglomération qui comporte désormais dix-neuf communes. Il précise qu'il y a la Piscine Sartrouville et celle de Saint-Germain-en-Laye pour 340 000 habitants qui sont deux équipements structurants, même s'il y a évidemment d'autres piscines. Il fait remarquer qu'il y a tout le matériel nécessaire mais que, pour développer et promouvoir cet outil, il faut aller plus loin dans la digitalisation, dans les services qu'il est possible de proposer, dans les inscriptions en ligne, et donc plus loin dans le service aux usagers. Il insiste sur le fait de montrer que, même si le syndicat gère cet établissement en régie, il est capable aussi de proposer une offre de qualité, et une offre de service puisque c'est avant tout la mission du Dôme et qu'il n'a rien à envier aux délégataires d'équipements publics comme les piscines. Il fait remarquer que ce segment s'est énormément développé et devient un modèle économique en expansion. Il note qu'il y a de plus en plus d'opérateurs économiques qui sont maintenant des opérateurs délégataires d'équipements sportifs communaux comme les piscines olympiques et que, peut-être demain, viendront les gymnases, les stades, y compris dans les communes.

Il répète que l'équipement est là, avec l'équipe de direction qu'il faut pour travailler encore plus sur ces sujets, mais il signale qu'il faut désormais, avec l'ensemble des élus, définir les attentes et les envies de tout ce qui reste à faire.

Il précise que s'il avait un vœu à formuler ce serait celui-ci et qu'il ne faut pas se laisser totalement emprisonner par la gestion de l'équipement, qui est certes lourde et complexe. Il rappelle que le chantier des travaux a forcément entraîné des procédures, car certains sujets ne vont pas et qu'il y a des réserves qui n'ont pas encore été levées, mais qu'il faut se projeter bien au-delà tous ensemble.

Il souligne que des discussions pourront avoir lieu, notamment lors de la visite prévue prochainement, car il pense préférable d'aborder ces sujets dans l'équipement en tant que tel afin d'en observer les contraintes et les atouts. Il fait observer qu'il conviendra également de profiter de l'expérience de Madame SCAGNI, qui a rejoint le syndicat il y a moins de deux ans, mais dont l'avis compte beaucoup.

Après cette présentation, Le Président annonce la partie formelle de la séance.

**Madame BELOUAH** de la commune du Vésinet est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Élection du 4e assesseur du bureau syndical
- Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et création de la commission des achats
- Modification des conditions tarifaires de la piscine intercommunale – Le Dôme
- Indemnité de conseil au receveur du syndicat
- Traitement des titres d'accès aux espaces sauna-hammam et RPM vidéo en raison de leur fermeture liée à la crise sanitaire
- Modification du tableau des effectifs
- Convention de partenariat et d'objectifs CNO
- Convention de partenariat et d'objectifs Aquadôme
- Prolongation du délai de traitement des demandes de remboursement ou de compensation
- Questions diverses

## **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**Le Président** rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

### **ÉLECTION DU 4EME ASSESSEUR DU BUREAU SYNDICAL**

**Le Président** présente le rapport et mentionne la candidature de madame DELPEUCH de la commune du Vésinet.

Sans autre candidature, il invite les délégués à passer au vote.

Les résultats sont les suivant :

1 <sup>er</sup> tour : Nombre de votant	: 13
Nombre de blancs et nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 13
A obtenu	: 13

Madame DELPEUCH, est élue à la majorité et au 1<sup>er</sup> tour de scrutin assesseur du bureau du syndicat.

### **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET CREATION DE LA COMMISSION DES ACHATS**

**Le Président** présente le rapport et annonce la liste des candidats proposés :

Pour les membres titulaires : Madame WENTHOLD, Madame TUVI, Madame ALAIS, Monsieur MIRABELLI, Monsieur BURGAUD.

Pour les membres suppléants : Monsieur PRACA, Monsieur DUSSART, Monsieur GAYMAY, Madame GUY, Madame BELOUAH.

Le Président soumet ces candidatures au vote.

Sans observation, le comité élit, à l'unanimité, les membres de la commission d'appel d'offres (CAO), selon la liste proposée et vote, à l'unanimité, la création de la commission des achats.

### **MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE – LE DOME**

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport et signale qu'il ne s'agit pas d'une modification tarifaire, car les tarifs ont été votés, mais d'une modification des précisions d'utilisation. Il fait observer, que les « produits » sont en ligne, mais qu'il convient de préciser les conditions d'accès aux tarifs et aux activités. Il ajoute que cela va conduire normalement à une meilleure transparence et une visibilité, par exemple, de l'utilisation de la carte à partir de la date où a été effectivement pris l'abonnement puisqu'avant elle n'était déclenchée que quand le visiteur utilisait pour la première fois la carte.

**Le Président** précise simplement que le fait de devoir passer par une décision des instances toutes les modifications tarifaires peut pénaliser le syndicat dans sa réactivité et sa fluidité dans le travail, versus une entreprise privée ou avec un délégataire qui ont un plus de latitude sur ces changements tarifaires. Il fait remarquer que l'établissement doit s'adapter et surtout avec le contexte actuel. Il ajoute que les tarifs décidés maintenant ne seront peut-être plus compétitifs demain, ou que de nouvelles offres tarifaires vont devoir émerger, parce que les attentes, notamment des usagers ou des consommateurs, ne seront plus les mêmes. Ainsi, il annonce aux élus qu'ils auront régulièrement à avoir ce genre de délibération pour des petits ajustements tarifaires, mais insiste sur le fait de devoir garder cette souplesse d'action et d'intervention, car c'est ainsi que l'établissement pourra rester réactif par rapport aux autres concurrents.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, la modification des conditions tarifaires de la piscine intercommunale – le Dôme.

### INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport et explique qu'habituellement une indemnité personnelle est versée au trésorier de l'État chaque année. Il explique que, celui-ci n'ayant apporté aucune assistance en 2019, il n'avait donc reçu aucune indemnité et il est proposé ici de maintenir ce non-versement d'indemnité pour l'année 2020, pour la même raison.

**Le Président** précise qu'il n'y a rien de personnel vis-à-vis du receveur et confirme que cette indemnité est versée en cas de conseil particulier ou du traitement d'une situation nécessitant l'assistance du receveur. Il souligne qu'il trouve objectivement que ce versement est un système étonnant, car ce sont des fonctionnaires de l'État qui sont logiquement rémunérés pour faire ce travail, et à qui il est donné une sorte de bonus. Il fait remarquer que cela a été très longtemps le cas dans le syndicat sans aucune remise en question jusqu'à ce que son prédécesseur débute ce revirement de « jurisprudence ».

Il demande si les élus sont d'accord pour ne pas verser cette indemnité au receveur comme cela est fait chaque année.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, le non-versement de l'indemnité conseil au receveur du syndicat.

### TRAITEMENT DES TITRES D'ACCES AUX ESPACES SAUNA-HAMMAM ET RPM VIDEO EN RAISON DE LEUR FERMETURE LIEE A LA CRISE SANITAIRE

**Le Président** annonce que le terme RPM va changer et s'appeler cross training. Il donne la parole à Monsieur BURGAUD.

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport.

**Le Président** demande à Madame SCAGNI s'il y a une visibilité pour l'ouverture de l'espace sauna/hammam.

**Madame SCAGNI** répond qu'il serait possible, aujourd'hui, de rouvrir le sauna/hammam, car l'espace est assez grand pour recevoir de quatre à six personnes dans le sauna et idem dans le hammam. Cependant, elle explique que les services de l'État demandent de pouvoir justifier de la vérification du nombre de personnes en permanence et que cela nécessiterait un agent positionné toute la journée à surveiller, et donc un coût trop important. La deuxième raison justifiant cette fermeture résulte des questions qui se posent sur la transmission de la maladie de la COVID-19 qui serait amplifiée lorsque la température est importante. Elle précise que la plupart des structures n'ont pas encore rouvert ces espaces et qu'il faut attendre l'évolution de la situation.

**Le Président** répète qu'il y a donc deux arguments ; le premier qui est sanitaire, presque médical, avec des incertitudes et donc le principe de précaution avec la question : « ouvre-t-on ou non ? » alors que techniquement il serait possible de le faire. Le deuxième élément étant en quelque sorte « le principe de précaution préfectoral » qui vient s'ajouter aux règles sanitaires et qui entraîne, à son avis, une situation confuse, car il trouve que les règles de précaution administratives successives prennent des proportions injustifiées. Il fait observer que Saint-Germain-en-Laye les a expérimentées ce week-end avec les journées du patrimoine et le feu d'artifice. Il stipule que les élus, dans leurs communes respectives, savent gérer leur ville et savent s'ils doivent interdire ou maintenir un certain nombre d'événements. Il fait remarquer qu'à partir du moment où le syndicat aura plus de maîtrise ou de connaissances, il ne faut pas s'interdire de rouvrir ces espaces. De plus, il pense qu'il y a aussi un principe de responsabilité de la part du public et que si des panneaux indiquent un nombre maximum à

l'intérieur de l'espace limité à quatre ou six personnes, il n'y aura pas besoin d'un plancton devant la porte du sauna pour en attester.

**Madame SCAGNI** prévient que le protocole sanitaire a été modifié à quatre reprises et qu'il est prévu de nouvelles modifications début octobre.

**Le Président** répète qu'il y a obligation de s'adapter.

Sans questions, le comité vote, à l'unanimité, le traitement des titres d'accès aux espaces sauna-hammam, RPM vidéo en raison de leur fermeture liée à la crise sanitaire.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Président** donne la parole à Monsieur PRACA qui est le vice-président en charge des ressources humaines.

**Monsieur PRACA**, présente le rapport.

**Le Président** rappelle que ce syndicat est un syndicat support et que les effectifs sont mutualisés sur le syndicat piscine. Il explique que, par exemple, le juriste, en charge des marchés publics et de la commande publique, est mutualisé sur tous les syndicats et ne s'occupe pas uniquement des marchés publics de la piscine, ainsi le coût effectif assumé par le syndicat piscine n'est pas de 100% de sa charge. Il ajoute qu'un tableau de ventilation sera fourni lors des délibérations budgétaires. Il informe les élus qu'ils auront aussi ce genre de délibération régulièrement dès que des éléments, comme les horaires de travail des éducateurs ou du personnel du syndicat seront modifiés.

Il demande si cette délibération appelle des observations ou des questions.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AQUADOME**

**Madame TUVI** présente le rapport.

**Le Président** signale qu'Aquadôme est une des associations les plus importantes avec laquelle la piscine est obligée d'avoir une convention d'objectifs et de moyens. Il demande à ce qu'on explique ce qu'est cette association.

**Madame SCAGNI** explique qu'il s'agit de l'ancienne association « CNO plongée » dont le nom a changé, mais qui est toujours la même, avec toujours les mêmes représentants qui sont présents. Elle ajoute que Madame NIKO-FOY en est toujours la présidente. Elle informe que les deux grandes activités de cette association sont l'activité « plongée » et l'activité « apnée », qui vient compléter l'offre du CNO (Club Nautique de l'Ouest) Natation.

**Le Président** indique qu'il s'agit donc d'une association importante.

Sans observation, le comité approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Aquadôme.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS CNO**

**Madame TUVI** présente le rapport.

**Le Président** annonce que cela se passe beaucoup mieux avec le CNO depuis la rentrée et qu'un chemin a été trouvé pour que les choses soient beaucoup plus fluides. Il rappelle qu'il s'agit d'une association historique du territoire du syndicat, et non uniquement saint-germanoise, qui a des activités dans d'autres établissements de piscine et qui existe depuis des décennies. Il précise que, parfois, de mauvaises habitudes sont prises, mais qu'il faut cependant faire comprendre au monde associatif sportif que les équipements sont aussi à destination du grand public. Ainsi, lorsque 13 millions d'investissements ont été investis

pour la refonte du site, celui-ci ne peut pas être privatisé pour le compte d'une seule association, car, il le répète, il est à destination du public. Il indique que tout l'enjeu avec ces conventions est de trouver le point d'équilibre pour, à la fois, satisfaire cette pratique associative historique importante, qui forme de futurs grands champions, qui aide et contribue au rayonnement de l'établissement, mais également de pouvoir maintenir, sur des créneaux qui sont restés libres et à des horaires qui sont des horaires du grand public, la pratique pour tous les usagers quels qu'ils soient. Il mentionne que ce n'est jamais simple d'une année à l'autre et que cela varie bien évidemment en fonction des différents dirigeants, des attentes, de la compréhension et il tenait à féliciter tout le bureau du syndicat, passé et présent, pour le travail qui a été fait et qui a nécessité des heures de discussion autour d'une table, et de la pédagogie. Il fait remarquer que Madame SCAGNI, qui est en première ligne, peut en témoigner. Il signale que ces discussions portent même jusqu'à la répartition des espaces, car une association qui est là tous les jours, a aussi besoin d'entreposer des équipements, a des besoins propres, et qu'il faut arriver à un juste équilibre qui, pour lui, a été trouvé. Il conclut en faisant observer que c'est une belle convention bien équilibrée pour tout le monde et qui permettra au CNO, qui doit également redémarrer, de se sentir à l'aise dans son développement sportif.

Il demande aux élus s'ils ont des questions.

Sans remarques, le comité approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat et d'objectifs avec le CNO.

### **PROLONGATION DU DELAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT OU DE COMPENSATION**

**Le Président** annonce que cette délibération résulte de la réunion de travail qui a eu lieu avec les vice-présidents et qui porte sur la prolongation du délai de traitement des demandes de remboursement. Il fait observer qu'il s'agit encore des conséquences de la crise sanitaire. Il explique que le délai pour demander les remboursements ou les avoirs était de deux mois, mais qu'il serait souhaitable de repousser ce délai au 31 décembre 2020, si les élus sont d'accord bien évidemment. Il mentionne que l'établissement a reçu beaucoup de demandes a posteriori et qu'il est aussi important de démontrer la relation de confiance avec le public. Il fait remarquer que le fait d'être un établissement public prend également tout son sens par rapport à ce genre de situation.

Il précise que l'impact budgétaire sera évalué, mais il pense qu'il sera absorbable.

Sans remarques particulières, le comité vote, à l'unanimité, la prolongation du délai de traitement des demandes de remboursement ou de compensation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Le Président** propose, afin de ne pas faire durer trop tardivement cette réunion, que toutes les questions concernant la phase des inscriptions, sans revenir sur la phase des réseaux sociaux, et sur le fonctionnement de l'outil soient posées lors de la visite du 10 octobre prochain durant laquelle Madame SCAGNI et toute l'équipe seront présentes. Il pense plus judicieux d'être sur site pour se rendre compte des points positifs ou négatifs et des difficultés auxquelles Madame SCAGNI est confrontée et qu'il est utile de connaître. Il fait remarquer qu'un temps sera réservé à cela et assure les élus qu'il n'y a pas de questions tabous. Il espère toutefois qu'à cette date, les consignes sanitaires seront un peu moins tendues.

Sans autres questions, la séance est levée à 20h45.